



Plan d'action en faveur du travail social et du développement social



AMF Commission « Affaires sociales » 20 juin 2017

- Conférence pauvreté de décembre 2012 / Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013
 - La question du travail social doit faire l'objet d'une réflexion approfondie, afin de donner aux politiques sociales des professionnels mieux ajustés aux défis sociaux de notre temps.
 - Des assises territoriales et nationales de l'intervention sociale, rebaptisée « Etats généraux du travail social ».
- La démarche des Etats généraux (mai 2013 à décembre 2014)
 - plus de 4000 personnes mobilisées
 - une dizaine d'assises territoriales du travail social
 - cinq groupes de travail nationaux, (18 février 2015)
- une concertation approfondie une mission a été confiée à Brigitte Bourguignon, députée du Pas de Calais, qui a remis son rapport au Premier Ministre le 2 septembre 2015.

Revue des 4 axes du plan d'actions

Présenté en Conseil des ministres le 21 octobre 2015, le plan s'articule autour de 26 mesures (36 actions) réparties en quatre axes :

- 1/** Faire participer les personnes et mieux les accompagner
- 2/** Promouvoir le développement social pour simplifier les politiques publiques et les organisations
- 3/** Valoriser le travail social et moderniser l'appareil de formation
- 4/** Renouveler la gouvernance du travail social.

Une démarche de suivi in itinere

François Soulage, président du collectif Alerte et chargé d'une mission de suivi et d'évaluation du plan par la ministre a rédigé le premier rapport « bilan d'étape » du PATSDS fin mars.

Rapport accessible avec le lien suivant:

<http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-francois-soulage.pdf>

1/ Faire participer les personnes et mieux les accompagner

- Diffusion du guide sur « le premier accueil social inconditionnel »
- Diffusion de la « boîte à outil » de la participation (27 octobre 2016).
- Mise en ligne de l'outil de simulation <https://mes-aides.gouv.fr/>

2/ Promouvoir le développement social pour simplifier les politiques publiques et les organisations

- Démarrage des travaux techniques sur les formations interinstitutionnelles
- Production par la commission « éthique et déontologie » du HCTS de fiches pratiques pour le partage d'information dans les Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX)

3/ Valoriser le travail social et moderniser l'appareil de formation

- La réingénierie des diplômes de niveau III, leur passage en niveau II et l'accolement au grade de licence
- Le passage des travailleurs sociaux de catégories B en catégorie A (PPCR)
- Lancement d'un appel à projet de recherche en travail social
- Définition de priorités de formation continue des travailleurs sociaux

4/ Renouveler la gouvernance du travail social

- Mise en place du Haut conseil du travail social (7 juillet 2016) et de ses instances (22 septembre 2016)
 - Présidence : Brigitte Bourguignon, députée Pas de Calais
 - Vice-présidence : Marie-Paule Cols, ANDASS
- Acteur-clé du PATSDS avec des travaux consacrés à une définition du travail social, aux modalités de participation des personnes accompagnées et au Partage d'information
- Des travaux à venir sur les usages du numérique, le développement social et l'ancrage territorial du HCTS

Documents en ligne

Février 2015

Rapports des groupes de travail :

<http://www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2322/etats-generaux-du-travail-social,17677.html>

Septembre 2015

Rapport de B Bourguignon

[Rapport de Brigitte Bourguignon "Reconnaître et valoriser le travail social" \(pdf - 1.5 Mo\)](#)

Discours de Manuel Valls, Marisol Touraine, Ségolène Neuville et Brigitte Bourguignon

<http://www.social-sante.gouv.fr/documentation-publications,49/rapports,1975/champ-social,1976/travail-social,2426/rapport-de-brigitte-bourguignon,18009.html>

Octobre 2015

Plan d'action en faveur du travail social et du développement social

<http://www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,2325/plan-d-action-interministeriel-en,18132.html>





Premier accueil social inconditionnel de proximité



21 mars 2017

- ❑ **Mesure 4 du Plan d'action du travail social et du développement social** : organiser le 1^{er} accueil social inconditionnel de proximité dans le cadre des schémas d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Pourquoi cette mesure ?

- ❑ Une mesure issue des Etats généraux du travail social
- ❑ Les propositions ont visé à l'instauration d'un principe de premier accueil inconditionnel de proximité qui répond à plusieurs problématiques rencontrées dans l'accueil social :
 - ❑ Délais d'obtention d'un rendez-vous dans les services sociaux
 - ❑ Morcellement de l'accompagnement des personnes lié à la complexité et à l'empilement des dispositifs, et difficulté de prise en compte globale des besoins des personnes
 - ❑ Taux de non recours aux droits élevé
 - ❑ Un nombre croissant de personnes confrontées à des difficultés d'ordre social
 - ❑ Difficultés pour les professionnels à coordonner leurs interventions
- ❑ Dans l'objectif de rendre plus lisible et accessible l'accueil social et de coordonner les réponses apportées aux personnes en difficulté sociale

Ce qu'est le premier accueil social inconditionnel

- ❑ Le premier accueil a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée.

- ❑ Recevoir toute personne rencontrant une ou des difficulté(s) d'ordre social
- ❑ Proposer un accueil immédiat, sans obligation de prise de rendez-vous préalable même si des plages de rendez-vous peuvent être dégagées
- ❑ Permettre à la personne d'exposer, si elle le souhaite, la globalité de sa situation
- ❑ Poser un premier état des lieux de la situation avec la personne, la renseigner sur ses droits et s'assurer de l'ouverture de ceux-ci

- Il ne s'agit pas de rendre chaque point d'accueil compétent pour traiter de l'ensemble des difficultés d'une personne

- Le premier accueil social n'est pas une étape supplémentaire imposée aux personnes. Il se distingue également d'un premier contact, en général avec une association, car il implique des professionnels salariés ou bénévoles formés à cet effet.

Les apports du plan d'action du travail social et du développement social

- ❑ L'accueil social existe sous des formes variées et depuis longtemps dans les territoires:
 - ❑ Historiquement, mission confiée aux services sociaux de polyvalence des départements, ainsi qu'aux CCAS / CIAS.
 - ❑ Des structures qui se sont développées plus récemment : Maisons de services au public, Points d'accueil médiation multi-services....
- ❑ L'apport du plan d'action du travail social et du développement social réside dans :
 - ❑ Le partage de pratiques inspirantes en matière de premier accueil social
 - ❑ La structuration de ce premier accueil dans le cadre des schémas départementaux de l'accessibilité des services au public, dans une logique de :
 - ❑ Cartographie des besoins et de l'offre en matière d'accueil social
 - ❑ Accompagnement et promotion du travail en réseau des acteurs en vue de mieux structurer et coordonner la réponse apportée aux personnes
 - ❑ Développement social

Démarche de travail

- ❑ Un groupe de travail national réunissant la Direction générale de la cohésion sociale, le Commissariat général à l'égalité des territoires, l'ADF, l'UNCCAS, l'ANDASS, la CNAF, des associations (FAS, UNIOPSS, PIMMS), des personnes accompagnées, la mission de suivi du plan conduite par François Soulage et l'IGAS, ainsi que l'ANSA
- ❑ Un recensement des pratiques et une journée de travail avec des acteurs du premier accueil aboutissant à l'élaboration d'un guide d'appui à la structuration du premier accueil social : volonté d'apporter un appui concret aux territoires

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_accueil_social_proximite.pdf

Contenu du guide d'appui

- ❑ Favoriser le partage de pratiques inspirantes sur les thématiques suivantes :
 - ❑ Organiser un accueil de qualité pour tous les publics : un accueil bienveillant et accessible à tous, réussir l'articulation entre accueil physique, téléphonique et numérique, s'appuyer sur la complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs
 - ❑ Des compétences adaptées, des professionnels outillés : les formations indispensables, favoriser l'interconnaissance des acteurs sociaux sur les territoires, organiser l'échange de données entre institutions, des postures professionnelles adaptées

- ❑ Structurer le premier accueil social dans les territoires :
 - ❑ Les acteurs de l'accueil social : le Conseil départemental en charge de la structuration sur le territoire dans le cadre des schémas départementaux d'accessibilité des services au public, les acteurs du premier accueil social, leur mise en réseau avec les partenaires du secteur social (organismes spécialisés, structures d'hébergement, d'insertion..., associations)
 - ❑ Les schémas départementaux d'accessibilité des services au public
 - ❑ Elaborer une charte de l'accueil
 - ❑ Inscrire le premier accueil social dans le développement social